

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



# LE NOUVEAU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

En route vers le baccalauréat 2021

[www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr)



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## SOMMAIRE

<b>1. POURQUOI UN NOUVEAU BACCALAURÉAT ET UN NOUVEAU LYCÉE ? .....</b>	<b>3</b>
<b>2. MIEUX ÉVALUER LES ÉLÈVES POUR MIEUX LES ACCOMPAGNER DANS LEUR RÉUSSITE APRÈS LE BACCALAURÉAT .....</b>	<b>3</b>
A. Le baccalauréat 2021, un examen plus progressif qui valorise mieux le travail des élèves .....	3
B. Des coefficients qui donnent plus de clarté à l'évaluation des élèves .....	4
<b>3. LES LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES SE TRANSFORMENT .....</b>	<b>5</b>
A. Des parcours au plus près des envies et des besoins de chaque lycéen .....	5
B. La construction académique de la carte des enseignements de spécialité dans la voie générale : une approche territoriale au plus près des besoins, notamment dans la ruralité .....	8
C. L'affectation des élèves dans l'académie de Reims.....	9
<b>4. LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS .....</b>	<b>9</b>
A. Un dispositif académique d'information et d'accompagnement renforcés pour tous les publics .....	9
B. Vision académique : 4 exemples de mise en œuvre départementale .....	10

## 1. POURQUOI UN NOUVEAU BACCALAURÉAT ET UN NOUVEAU LYCÉE ?

**Si le baccalauréat est une clé d'entrée dans l'enseignement supérieur, il est loin d'être un tremplin vers la réussite.** Le taux de réussite au baccalauréat général et technologique (environ 90 %) masque actuellement une autre réalité : 1/3 des étudiants de l'université abandonnent en 1<sup>ère</sup> année et 61% n'obtiennent pas leur licence après 4 années d'étude.

Ne préparant pas assez efficacement aux études supérieures, l'examen repose aujourd'hui sur des épreuves finales beaucoup plus nombreuses que chez nos voisins européens.

**Cette transformation du baccalauréat a donc comme ambition :**

- d'en **faire un tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur** ;
- de **renforcer l'information et le conseil à l'orientation** des élèves ;
- d'en **simplifier l'organisation** qui aujourd'hui pèse sur la vie des établissements et raccourcit l'année ;
- de **donner aux lycéens à la fois plus d'accompagnement, plus de choix et plus de moyens** pour approfondir les disciplines qu'ils aiment ;
- de **transmettre une véritable culture commune solide** à tous les élèves grâce aux enseignements communs.

**À compter de la session 2021, le baccalauréat général et technologique est donc renforcé.** Les élèves qui sont entrés en seconde à la rentrée 2018 seront les premiers à bénéficier de ces changements.

**En amont, le lycée est repensé afin de mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation** et dans l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à leur poursuite d'études.

## 2. MIEUX ÉVALUER LES ÉLÈVES POUR MIEUX LES ACCOMPAGNER DANS LEUR RÉUSSITE APRÈS LE BACCALAURÉAT

**Jusqu'à présent, les élèves** étaient évalués sur une semaine d'épreuves et **n'ont donc guère le droit à l'erreur.** Le baccalauréat 2021 permet de prendre en compte leur travail et leur progression durant les années de première et de terminale par le contrôle continu.

### A. Le baccalauréat 2021, un examen plus progressif qui valorise mieux le travail des élèves

Désormais, **la note finale est composée à 60 % d'épreuves terminales et 40 % de contrôle continu** qui s'organiseront de la manière suivante :

- **Les épreuves terminales :**
  - **En 1<sup>ère</sup> : français** (écrit et oral) ;
  - **En terminale : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et 1 grand oral.** Cette nouvelle épreuve vise la maîtrise de la compétence fondamentale qu'est l'oralité et doit favoriser la réussite professionnelle et personnelle des élèves.
- **Le contrôle continu :**
  - **10 % pour les résultats des bulletins** de première et de terminale ;
  - **30 % pour les résultats des trois séries d'épreuves communes de contrôle continu.**

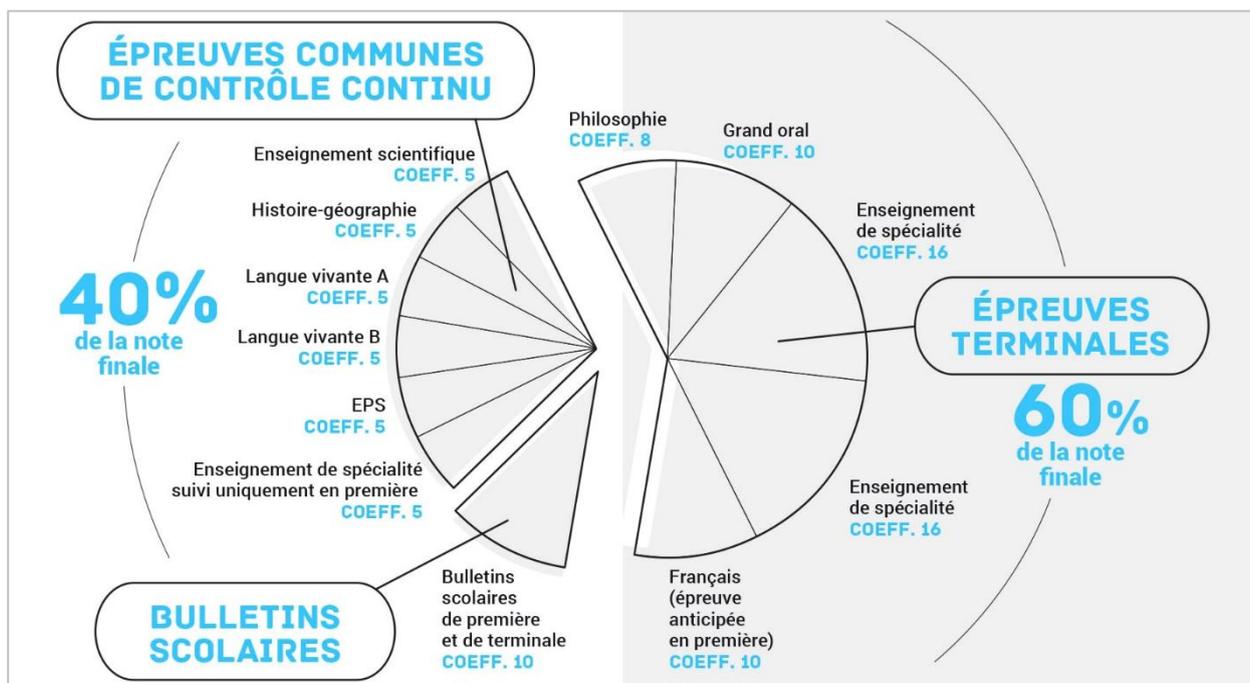
## B. Des coefficients qui donnent plus de clarté à l'évaluation des élèves

Actuellement, la diversité des coefficients rend le baccalauréat peu lisible.

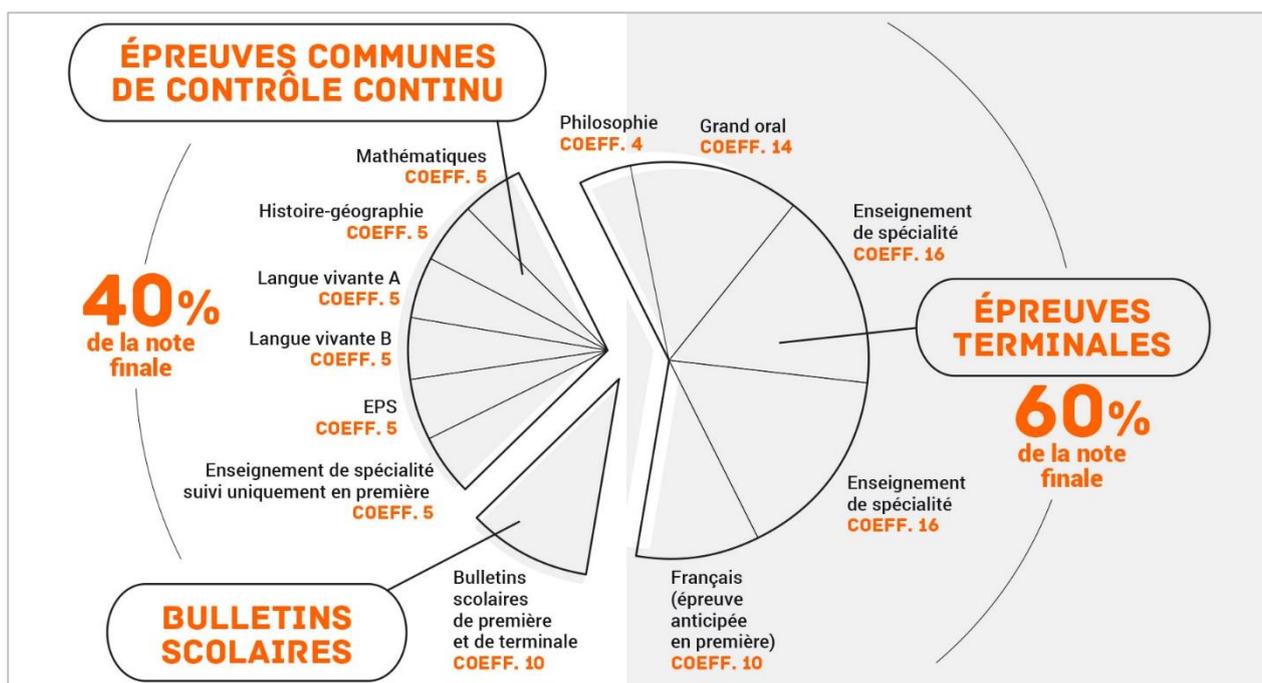
Les coefficients dépendent de la série et varient en fonction des disciplines. Avec le bac 2021, pour tous les élèves :

- Le baccalauréat est évalué sur 2000 points ; 1000 points<sup>1</sup> sont nécessaires pour l'obtenir. Entre 800 et 999 points, l'élève bénéficie de la procédure de rattrapage.
- Un total des coefficients identique pour tous et égal à 100.

### Les coefficients des épreuves : Baccalauréat général



### Les coefficients des épreuves : Baccalauréat technologique



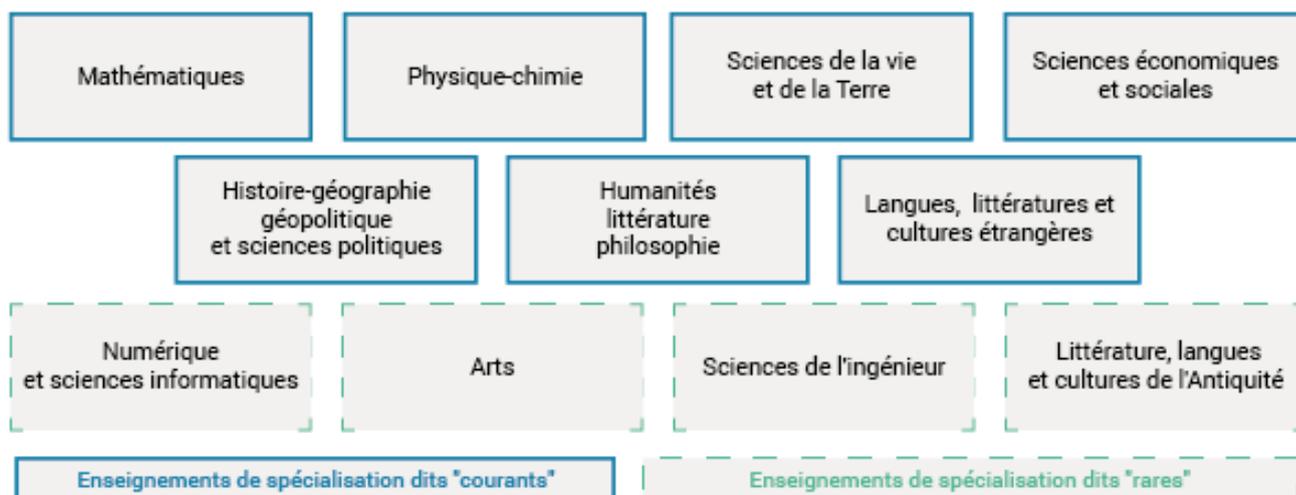
<sup>1</sup> À laquelle s'ajoute 30 points maximum, pour les élèves qui suivent l'enseignement optionnel « Langues et Cultures de l'Antiquité »

### 3. LES LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES SE TRANSFORMENT

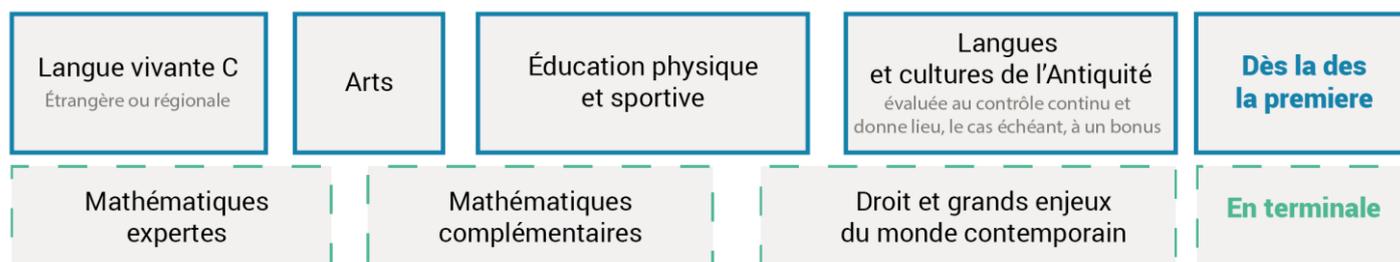
#### A. Des parcours au plus près des envies et des besoins de chaque lycéen

**Pour le lycée général**, afin de tenir compte de la diversité des talents et des aspirations des lycéens, en première et terminale **les 3 séries ES, S et L de la voie générale disparaissent** et sont remplacées **par des enseignements communs à tous** (16h en première et 15h30 en terminale) : français (1ère) / philosophie (Tle), histoire / géographie, enseignement moral et civique, langue vivante A et langue vivante B, EPS, enseignements scientifiques.

**A cela s'ajoute le choix parmi 3 enseignements de spécialité** en première (4h chacun), **puis 2 en terminale** (6h chacun) pour approfondir les enseignements qui feront réussir les lycéens dans le supérieur.



**Des enseignements optionnels facultatifs** peuvent compléter le parcours de chaque élève. **Ceux-ci peuvent choisir un enseignement optionnel en première et en choisir un second en terminale.**



Également, le nouveau lycée s'attache à élargir les champs des possibles en :

- **créant des enseignements nouveaux**: sciences numériques et technologie (1h30) pour tous les élèves de seconde, un enseignement scientifique (2h) pour tous les élèves de première et de terminale, et pour ceux qui le souhaitent, de nouveaux enseignements de spécialité ; dont le numérique et les sciences informatiques ;
- **offrant à tous les élèves des enseignements jusqu'ici limités** : désormais tous les élèves de seconde suivront un enseignement de Sciences économiques et sociales (1h30) ;
- **enrichissant l'offre d'enseignements en langues vivantes étrangères** ;
- **diversifiant les parcours mathématiques**. La réforme du lycée donne plus de place aux mathématiques, mais selon des formes multiples, adaptées à ce qui est nécessaire à chaque élève pour se projeter vers sa réussite future.

## Renforcement de l'ambition mathématique

Grâce à l'enseignement scientifique, les mathématiques entrent dans le tronc commun en première et en terminale et la place des sciences est renforcée. Avec le nouvel enseignement scientifique (2h par semaine), tous les élèves de première et de terminale auront un enseignement associant sciences physiques, SVT et mathématiques, permettant de croiser les approches.

En première, l'ambition mathématique est renforcée grâce à l'enseignement de spécialité à raison de 4 heures par semaine. Actuellement, les élèves de S bénéficient de 4 heures de mathématiques en première ; ceux de ES seulement 3 heures. Cet enseignement de spécialité sera proposé dans tous les lycées de l'académie.

En première		
Avant la réforme du baccalauréat 2021		Le nouveau baccalauréat
1ère S	1ère ES	Tronc commun 2 heures d'enseignement scientifique
4 heures de mathématiques par semaine	3 heures de mathématiques par semaine	4 heures pour tous les élèves choisissant la spécialité mathématiques

En terminale		
Enseignement scientifique du tronc commun 2 heures		
Option "mathématiques complémentaires" <sup>(1)</sup> 3 heures	Enseignement de spécialité 6 heures	
X	X	Option "mathématiques expertes" <sup>(2)</sup> 3 heures
<b>Total : 3 heures</b>	<b>Total : 6 heures</b>	<b>Total : 9 heures</b>

(1) L'enseignement « mathématiques complémentaires » est destiné prioritairement aux élèves qui, ayant suivi la spécialité mathématique en première, ne souhaitent pas poursuivre cet enseignement en terminale. Cet enseignement de spécialité vient compléter leurs connaissances mathématiques par un enseignement adapté à leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il sera possible pour des élèves qui n'auraient pas suivi l'enseignement de spécialité en première. Cependant, les deux programmes étant en partie liés, une remise à niveau des élèves concernés sera nécessaire.

(2) L'enseignement « mathématiques expertes » en terminale est destiné aux élèves qui ont un goût affirmé pour les mathématiques et qui visent des formations où les mathématiques occupent une place prépondérante. Cette option, ajoutée à l'enseignement de spécialité mathématiques, permet de porter l'horaire hebdomadaire maximal d'enseignement des mathématiques à 9 heures (contre 8 heures actuellement).

Désormais, à la fin de l'année de seconde, les lycéens pourront construire un parcours personnalisé avec des choix guidés par leurs goûts, passions et centres d'intérêt, et en cohérence avec leurs projets d'avenir et de poursuites d'études qu'ils élaboreront progressivement.

**Pour la voie technologique les séries sont conservées et la réforme prévoit en première et terminale :**

- des enseignements communs à toutes les séries : français (1ère) / philosophie (Tle), histoire / géographie, enseignement moral et civique, langue vivante A et langue vivante B, EPS, mathématiques ;
- des enseignements de spécialité propres à chaque série ;
- des enseignements optionnels (arts, EPS, langue vivante C, atelier artistique).

	<b>3 Spécialités Première</b>	<b>2 Spécialités Terminale</b>
<b>STMG</b> Sciences et technologies du management et de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sciences de gestion et numérique</li> <li>▪ Management</li> <li>▪ Droit et économie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion</li> </ul> </li> <li>▪ Droit et économie</li> </ul>
<b>ST2S</b> Sciences et technologies de la santé et du social	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Physique chimie pour la santé</li> <li>▪ Biologie et physiopathologie humaines</li> <li>▪ Sciences et techniques sanitaires et sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chimie, biologie et physiopathologie humaines</li> <li>▪ Sciences et techniques sanitaires et sociales</li> </ul>
<b>STHR</b> Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration + seconde spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enseignement scientifique</li> <li>▪ Alimentation-environnement</li> <li>▪ Sciences et technologies culinaires et des services</li> <li>▪ Économie, gestion hôtelière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement</li> <li>▪ Économie, gestion hôtelière</li> </ul>
<b>STI2D</b> Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Innovation technologique</li> <li>▪ Ingénierie et développement durable</li> <li>▪ Physique chimie et mathématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique</li> <li>▪ Physique chimie et mathématiques</li> </ul>
<b>S2TMD</b> Techniques du théâtre de la musique et de la danse	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Économie, droit et environnement du spectacle</li> <li>▪ Option instrument</li> <li>▪ Option danse</li> <li>▪ Option théâtre</li> </ul> <p style="text-align: right;">} 2 parmi les 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Option instrument</li> <li>▪ Option danse</li> <li>▪ Option théâtre</li> </ul> <p style="text-align: right;">} Les 2 choisies en Première</p>
<b>STL</b> Sciences et technologies de laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Physique chimie et mathématiques</li> <li>▪ Biochimie biologie</li> <li>▪ Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Physique chimie et mathématiques</li> <li>▪ Biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire</li> </ul>
<b>STD2A</b> Sciences et technologies du design et des arts appliqués	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Physique chimie</li> <li>▪ Outils et langages numériques</li> <li>▪ Design et métiers d'art</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse et méthodes en design</li> <li>▪ Conception et création en design et métiers d'art</li> </ul>

**Pour l'ensemble des élèves en voies générale et technologique, il est prévu un renforcement de l'accompagnement des élèves :**

- des tests de positionnement en début de seconde pour évaluer les acquis et les besoins des élèves en français et en mathématiques ;
- 54 heures annualisées consacrées à l'accompagnement au choix de l'orientation ;
- deux professeurs principaux par classe en terminale.

## **B. La construction académique de la carte des enseignements de spécialité dans la voie générale : une approche territoriale au plus près des besoins, notamment dans la ruralité**

Cette transformation s'est mise en œuvre à chaque niveau de décision selon un principe de subsidiarité respectant les périmètres de pilotage et l'autonomie des établissements :

- **Le niveau national donne un cadrage garant** de l'équité entre tous les élèves, quels que soient les contextes de leur parcours.
- **Le niveau académique définit dans ce cadre une stratégie adaptée** à la diversité des territoires, en particulier s'agissant de l'offre de formation, et des moyens et ressources humaines correspondants.
- **L'établissement scolaire décide de l'organisation des enseignements** conformément à la réglementation en vigueur, à son projet et aux diverses ressources dont il dispose.

**Pour élaborer l'offre de formation des lycées, 5 grands principes ont été retenus :**

- veiller à l'équilibre territorial en tenant compte des spécificités académiques ;
- garantir une offre d'enseignements de spécialité riche et diversifiée ;
- soutenir les établissements les moins attractifs ou les plus isolés ;
- privilégier les complémentarités entre établissements et la logique de réseau ;
- s'appuyer sur le partenariat enseignement scolaire / enseignement supérieur pour construire le parcours de l'élève.

**Le nouveau lycée enrichit l'offre d'enseignement et lutte contre les inégalités territoriales.** Aujourd'hui, 77 % des lycées publics de l'académie proposent les 3 séries Littéraire, Scientifique, Economique et Sociale. **À la rentrée 2019, ce sont 88,9 % des établissements publics qui proposeront au moins 7 enseignements de spécialité.**

Conformément aux orientations du ministre, les 7 enseignements de spécialité les plus courants (dont les combinaisons représentent une architecture en cohérence avec l'enseignement supérieur) seront accessibles à tous les élèves dans notre académie.

En effet, tous les établissements isolés de l'académie proposeront les 7 enseignements de spécialité dits « courants ». Les seuls lycées qui n'offriraient pas ces 7 enseignements se situent dans des grandes villes ; les élèves y auront donc accès dans le cadre de la mise en place de réseaux entre les établissements.

**Le nouveau lycée général développe l'offre des enseignements les moins courants :**

- **Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) :** Aujourd'hui, au niveau national, l'enseignement obligatoire latin ou grec est proposé dans 12 % des lycées publics. À la rentrée 2019, le ministère souhaite que 24 % des lycées publics proposent l'enseignement de spécialité Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité.

**Pour l'académie de Reims, 42 % des lycées publics le proposeront pour la rentrée prochaine.**

- **Numérique et informatique :** Dès 2019, tous les élèves de seconde générale et technologique bénéficieront de l'enseignement commun Sciences numériques et technologie. **En première, le nouvel enseignement de spécialité Numérique et sciences informatiques de la voie générale sera proposé dans 42 % des établissements publics de l'académie.**
- **Les enseignements artistiques :** jusqu'à présent, seuls les élèves de la série L avaient accès aux enseignements artistiques approfondis. **Avec le bac 2021, la transformation des enseignements au lycée permet de décloisonner les enseignements artistiques et de les proposer à tous les élèves.**

**La moitié des lycées publics de l'académie proposeront au moins un domaine de l'enseignement de spécialité « arts » à la rentrée 2019, passant ainsi de 13 à 17 établissements disposant de cette spécialité.**

## C. L'affectation des élèves dans l'académie de Reims

Au deuxième conseil de classe de seconde, les familles formulent leurs vœux d'orientation :

- voie générale : possibilité d'exprimer 4 ou 5 vœux d'enseignement de spécialité dont l'un d'eux peut être hors établissement ;
- voie technologique : demande pour une série particulière.

Au troisième conseil de classe, le chef d'établissement décide du passage dans une série technologique ou en voie générale. Dans ce dernier cas, les familles choisissent définitivement les 3 enseignements de spécialité.

Si l'un des enseignements de spécialité demandé par l'élève ne se trouve pas dans l'établissement ou si le vœu de l'élève ne peut être satisfait, le cadre réglementaire en vigueur prévoit<sup>2</sup> :

- un autre enseignement dans l'établissement parmi les 4 souhaits qu'il a formulés au deuxième trimestre ;
- un enseignement proposé dans un lycée voisin dans le cadre d'une convention établie entre les deux établissements ou un changement d'établissement par la procédure de dérogation.

## 4. LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS

### A. Un dispositif académique d'information et d'accompagnement renforcés pour tous les publics

**Les proviseurs de lycées avec les équipes éducatives et pédagogiques ont, dès le début de l'année scolaire 2018-2019, bénéficié d'un accompagnement sur le contenu de la réforme afin qu'ils puissent se l'approprier et envisager sa mise en œuvre au regard des spécificités de leur établissement.** De nombreux échanges se sont ainsi tenus dans les lycées d'octobre à décembre 2018, aussi bien en équipes disciplinaires que dans les instances des établissements (Conseil pédagogique et Conseil d'administration), éclairés par les conseils des corps d'inspection.

**Pour guider au mieux les élèves et leurs familles, tous les professeurs principaux de lycée ont bénéficié d'une formation particulière,** co-animée par des enseignants-chercheurs de l'URCA et portant sur la transformation du lycée et ses conséquences sur l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Au sein de chaque lycée, **les élèves et leurs familles ont été destinataires d'informations au travers d'accompagnements individuels et collectifs** sur les nouvelles modalités et les bénéfices attendus de la réforme.

**Les Conseils de la vie lycéenne (CVL) et le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) se sont également saisis de la question et ont régulièrement débattu de la réforme. La rectrice a elle-même participé à plusieurs rencontres avec les délégués de classe de 2nde générale et technologique ainsi qu'avec les fédérations de parents d'élèves, FCPE et PEEP, pour répondre à toutes leurs questions.**

Enfin, **la rectrice a présenté la réforme aux élus** (parlementaires, présidents des Conseils départementaux, présidents d'EPCI, maires, présidents d'associations de maires) **des différents territoires de l'académie.**

**Chaque acteur et bénéficiaire du nouveau lycée général et technologique a donc pu appréhender les contours et la plus-value de cette nouvelle organisation qui vise à mieux prendre en compte la progression et le travail des élèves.**

<sup>2</sup> Articles D. 331-38, D211-10 et D.211-11 du code de l'éducation. Le DASEN, par délégation du recteur, prend la décision d'affectation des élèves dans les formations

## B. Vision académique : 4 exemples de mise en œuvre départementale

### 1) Le département des Ardennes



Les lycées situés en zone rurale ont bénéficié d'une attention particulière. Implantés dans le sud des Ardennes, les lycées Verlainne de Rethel et Masaryk de Vouziers bénéficient des 7 enseignements de spécialité les plus courants et d'au moins un enseignement de spécialité rare et attractif (arts plastiques, sciences de l'ingénieur ou littérature, langues et cultures de l'Antiquité).

À Charleville-Mézières les lycéens bénéficient de la plus grande offre d'enseignements artistiques de l'académie : arts plastiques, cinéma audiovisuel, danse, théâtre, musique, histoire des arts. Grâce à une mise en réseau et à un travail concerté des lycées sur les emplois du temps, quel que soit leur lycée, les élèves pourront

accéder à l'enseignement artistique de leur choix.

Bien qu'il soit situé dans une petite ville de moins de 10.000 habitants dans le nord du département, le lycée Jean Moulin de Revin dispose de la totalité des 7 enseignements de spécialité les plus courants. Le choix qui a été fait contribue à garantir l'équité territoriale et l'attractivité d'un établissement de qualité soucieux de la réussite des élèves.

### 2) Le département de l'Aube



Les 5 lycées publics de l'agglomération troyenne ont mené un important travail en commun pour construire une carte des enseignements de spécialité offrant à tous les lycéens l'accès à la totalité des 11 enseignements de spécialité. Grâce à cette réflexion collective, les lycéens troyens bénéficient donc d'une entière liberté de choix pour construire leur parcours au lycée.

Les lycées de Romilly-sur-Seine (Aube) et Sézanne (Marne) n'ont pas hésité à franchir les frontières de leur département respectif pour construire ensemble une réflexion ambitieuse autour de cette réforme. Le partenariat établi en témoigne puisque les élèves du lycée de Romilly pourront ainsi suivre l'enseignement de spécialité rare littérature, langues et cultures de l'Antiquité proposé au lycée de Sézanne.

La réforme a également été l'occasion de renforcer l'identité des lycées, comme cela a été le cas à Bar sur Aube, dont le lycée Bachelard propose non seulement les 7 enseignements de spécialité les plus courants, mais aussi le seul enseignement de spécialité cinéma audiovisuel dans le sud de l'académie (puisqu'il n'est présent ailleurs qu'à Reims et Charleville-Mézières).

### 3) Le département de la Marne



À Epernay, le lycée Stéphane Hessel propose 10 des 11 enseignements de spécialité, soit un choix particulièrement conséquent. Ce lycée européen fait partie des rares établissements de l'académie où l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères est décliné dans deux langues différentes, anglais et espagnol.

Tous les enseignements de spécialité sont accessibles aux lycéens rémois, et certains lycées proposent une offre particulièrement importante. C'est le cas du lycée Clemenceau qui ne compte pas moins de 3 enseignements de spécialité artistiques.

Bien que considérée comme rare, la spécialité « numérique et sciences informatiques », est accessible dans 5 des 8 lycées rémois.

Les lycéens de Châlons-en-Champagne auront eux aussi accès à tous les enseignements de spécialité, avec des choix marqués pour valoriser les établissements. L'enseignement de spécialité rare littérature, langues et cultures de l'Antiquité sera ainsi proposé au lycée Talon, tandis que le lycée Bayen proposera deux enseignements artistiques rares : arts plastiques et arts du cirque.



#### 4) Le département de la Haute-Marne

Situé dans une **zone rurale et isolée**, le lycée de **Joinville** offrira néanmoins **les 7 enseignements de spécialité les plus courants**. Enrichie par des enseignements optionnels artistique (« atelier artistique » avec une valence cinéma-audiovisuel) et sportif, cette offre permet de diversifier les parcours des élèves et témoigne de l'**attention particulière portée à ce territoire rural**.

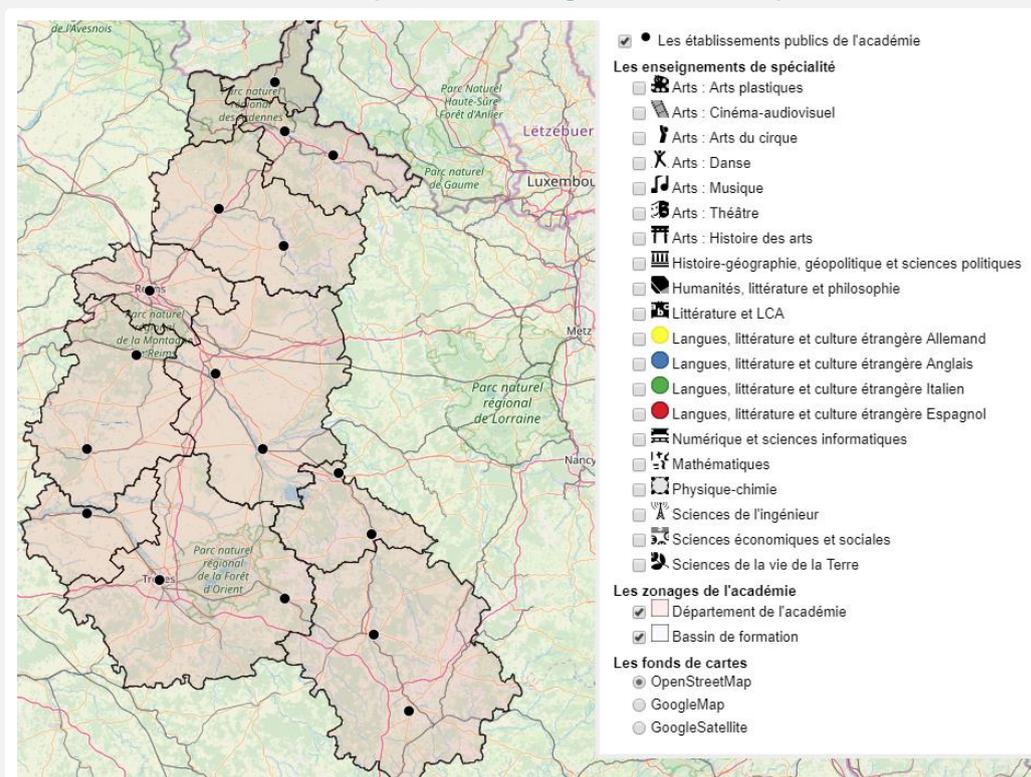
À **Chaumont**, les **deux lycées publics** de la ville ont joué la carte de la **complémentarité, dans le respect de leur identité**. 10 des 11 enseignements de spécialité seront ainsi proposés dans les lycées **Bouchardon** et **Charles de Gaulle**, et littérature, langues et cultures de l'Antiquité sera proposé en option dans les deux établissements.

Seul établissement du district de **Langres**, le **lycée Diderot** proposera **10 des 11 enseignements de spécialité**, dont 3 enseignements rares (sciences de l'ingénieur, théâtre, littérature, langues et cultures de l'Antiquité), ce qui assure une offre large, complétée par plusieurs options technologiques, culturelles et sportives.

#### Ressources nationales mises à disposition des différents publics :

- Infographies du ministère
- Liens [Eduscol](#), outils nationaux [quandjepasselebac](#), [secondes2018/2019](#) et [horizons2021](#)
- Brochures « [Le lycée change](#) » et « [En route vers le Bac 2021](#) »

#### Carte académique des enseignements de spécialité



© Rectorat de l'académie de Reims  
Édition : mai 2019  
Directrice de la publication : Hélène INSEL  
Conception : Cabinet / Service communication  
Crédit photo : MENJ



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE REIMS

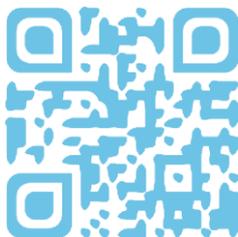
1, rue Navier 51082 Reims cedex  
Téléphone : 03.26.05.69.69

**OUVERT AU PUBLIC DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 17 HEURES**

Nous suivre :

 [twitter.com/academie\\_reims](https://twitter.com/academie_reims)

 [facebook.com/academie.reims](https://facebook.com/academie.reims)



[www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr)